

## **097 Intégrer le mentorat pour la jeunesse gardienne de l'environnement afin de renforcer les efforts de conservation**

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION que la triple crise planétaire nécessite d'urgence des approches transformatrices et inclusives en matière de conservation, et que les jeunes représentent une ressource vitale et souvent inexploitée de créativité et de leadership en matière de gestion écologique ;

RECONNAISSANT que le thème du Congrès mondial de la nature 2025 reconnaît l'importance de soutenir les initiatives menées par la jeunesse en tant que pierre angulaire d'un changement transformateur dans le domaine de la conservation, en soulignant la nécessité de préparer la prochaine génération à diriger grâce à un leadership audacieux et inclusif et à des solutions novatrices ;

APPRÉCIANT que cette initiative s'appuie sur les garanties adoptées dans le cadre de la résolution 4 *Mainstreaming Mentorship of Young Ecological Stewards* du 12<sup>e</sup> *World Wilderness Congress* (Congrès mondial de la nature sauvage, WILD12), qui appelle à investir dans la jeune génération gardienne de l'environnement, afin d'assurer la durabilité à long terme des efforts de restauration, de protection et de conservation de la nature ;

RECONNAISSANT les obstacles importants auxquels est confrontée la jeunesse gardienne de l'environnement pour accéder au mentorat, aux ressources et aux possibilités de renforcer ses capacités et d'influencer les résultats en matière de conservation ;

RECONNAISSANT que la présente motion s'appuie sur les principes établis dans la Résolution 7.062 *Rôle des enfants et de la jeunesse dans la conservation de la nature* (Marseille, 2020), qui a souligné le besoin critique de renforcer l'engagement de la jeunesse dans la conservation en créant des environnements favorables et des occasions pour qu'elle contribue de manière significative aux efforts mondiaux en faveur de la biodiversité ;

SE FÉLICITANT de l'engagement de la Stratégie pour la jeunesse 2022-2030 de l'UICN en faveur de l'autonomisation des jeunes et du renforcement de leur rôle dans la conservation et le développement durable ;

SOULIGNANT que la participation pleine et entière des jeunes est essentielle pour la mise en œuvre des accords mondiaux sur l'environnement ; et

SOULIGNANT que le mentorat favorise la collaboration intergénérationnelle, renforce la résilience des communautés et soutient la continuité des connaissances et des pratiques de conservation entre les générations ;

### **Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :**

1. DEMANDE au Directeur général de préconiser l'intégration du mentorat pour les jeunes ainsi que la formation des membres du personnel pour qu'ils deviennent des mentors efficaces, en tant que composantes indispensables des stratégies des Membres de l'UICN et des organisations partenaires, et DEMANDE au Secrétariat, aux Commissions et aux Membres de l'UICN de promouvoir et de soutenir des initiatives de mentorat inclusives et équitables.

2. PRIE INSTAMMENT les organisations Membres, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements universitaires et le secteur privé d'intégrer le mentorat de la jeunesse gardienne de l'environnement en tant qu'élément clé de leurs stratégies concernant la durabilité de leurs programmes de conservation.

3. ENCOURAGE les organisations Membres, les gouvernements, les ONG et les institutions universitaires à plaider collectivement pour que les organismes de financement offrent des incitations aux entités qui intègrent des stratégies de mentorat, en particulier celles qui associent des professionnels de la conservation expérimentés à de jeunes leaders et qui soutiennent les groupes sous-représentés.

4. INVITE les organisations Membres à rendre compte des modèles de mentorat réussis et à partager les meilleures pratiques dans le cadre d'événements et de publications de l'UICN, contribuant ainsi à une communauté mondiale de pratiques axée sur l'autonomisation des jeunes dans le domaine de la conservation.

5. APPELLE les organismes de financement et les organisations donatrices à accorder la priorité aux initiatives de mentorat dans leurs stratégies de financement, en reconnaissant les avantages à long terme de l'investissement dans la prochaine génération de leaders de la conservation.